Riomont

Le journal de la commune de Réaumont

N°134 août 2020

Edito

Comme un air de rentrée scolaire… Forum des associations, informations scolaires et actualités des commissions municipales sont au menu de ce numéro. Vous y trouverez également quelques informations importantes, présentées en fin de journal, dont nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance. Bonne lecture !

Centre Communal d'Actions Sociales

Aidez nous à activer les liens intergénérationnels et de solidarité de notre Village ! Le CCAS est à la recherche d'un ou d'une bénévole, pour mettre en œuvre des actions très diverses, en direction des personnes qui en ont besoin sur la commune. C'est un acte de citoyenneté que vous pourrez accomplir, selon vos disponibilités, votre engagement étant une volonté de vous inscrire concrètement dans la vie de Réaumont et de la diversité de ses habitants.

Le CCAS est présidé par le Maire, M. Patrick Morel. Le Conseil d'administration comprend 4 membres élus ainsi que 4 membres bénévoles. Vous êtes intéressés, vous voulez nous rencontrer : contactez Mme Guillermoz, 06-58-78-99-50.

Le Pays Voironnais

Le Pays Voironnais constitue un bassin de vie autonome, de 31 communes et plus de 94000 habitants.

La Communauté du Pays Voironnais (CAPV) a en charge l'étude, la programmation et la réalisation des grands équipements, infrastructures ou aménagements visant à rendre le territoire plus attractif et plus équilibré. L'intervention de la CAPV se déploie de la planification jusqu'à la réalisation des grandes opérations d'aménagement structurant en passant par la politique du logement et le développement des équipements sportifs.

Le 9 juillet dernier, le Maire de Voissant, Bruno Cattin, a été élu Président de la CAPV, face à Julien Polat, Maire de Voiron.

Retrouvez toutes les informations du Pays Voironnais sur le site internet http://www.paysvoironnais.com.

Et en ce moment : un observatoire de l'alimentation est en cours de création. Un questionnaire (rapide et anonyme) est en ligne pour mieux connaître les pratiques alimentaires : https://forms.gle/DXnXQoCXyAwer86b7. Participez !

Scolaire : Rentrée des Classes

La rentrée scolaire est fixée au **mardi 1 er septembre**.

Horaires de l'école maternelle Madiba :

7h30 – 8h40 Garderie
8h40 – 11h40 Enseignement
11h40 – 13h40 Cantine et garderie
13h40 – 16h40 Enseignement
16h40 – 18h00 Garderie

Sans modification du protocole sanitaire*, les services périscolaires (bus, cantine et garderie) fonctionneront sans restriction. Il sera encore possible de déposer des demandes de transport scolaire en septembre. Les dossiers sont à retirer auprès de Madame Madinier, directrice de l'école.

Si votre enfant doit fréquenter la cantine ou la garderie, il doit être inscrit sur ISSILA. Aussi, si vous souhaitez utiliser les services périscolaires, même ponctuellement, merci de bien vouloir retourner les dossiers d'inscription de votre enfant en mairie. Un compte ISSILA vous sera alors attribué et vous permettra de gérer vos inscriptions.

Nous souhaitons une belle rentrée à tous les enfants !

** Le protocole sanitaire est à retrouver sur le site de la mairie, rubrique Service aux Habitants > Scolaire et Péri-scolaire.*

Agenda

1/09 : Rentrée des Classes
5/09 : Forum des Assos, La Halle du Buis 9h-12h
15/09 : Tour de France - La Ravignhouse, à 14h
19-20/09 : Journées Européennes du Patrimoine
24-25/10 : Fête des Plantes et des Arbres

Plus d'évènements en ligne, sur le site de la mairie

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Cette année, le **Forum des associations** est organisé avec la commune de Saint-Blaise-du-Buis. Venez nombreux découvrir les bénévoles des associations de votre commune et des communes avoisinantes !

N'oubliez pas votre masque.

Retrouvez dès maintenant toutes les informations sur vos associations favorites : consultez le site internet de la mairie, rubrique *Vivre à Réaumont > Associations et Loisirs.*

VIE COMMUNALE

Environnement et Cadre de Vie

Les nouvelles consignes de tri : dès le 02 novembre

Suite à la crise sanitaire, les modifications des consignes de tri et des fréquences de collecte prévues initialement le 1er juin sont reportées le 2 novembre.

Les ambassadeurs du tri poursuivent activement la campagne de sensibilisation en porte à porte en respectant toutes les consignes de sécurité et de distanciation sociale en vigueur.

Chaque ambassadeur est doté des équipements nécessaires (masques, gants...), mais également d'un badge d'identification aux couleurs du Pays Voironnais. Les agents pourront se rendre chez les usagers jusqu'à 19h30, ils n'ont rien à vendre. En effet, l'échange éventuel du bac jaune par un plus grand est gratuit.

En attendant le 2 novembre, tous les usagers dont le calendrier (bac jaune et bleu) expire fin juin peuvent télécharger le suivant en ligne sur le site du Pays Voironnais.

Linky : campagne de pose

Enedis va procéder à une nouvelle et dernière campagne de pose des compteurs Linky pour les foyers encore non équipés sur Réaumont. Enedis indique que la pose du compteur est obligatoire.

Leurs prestataires vont envoyer un courrier courant août aux foyers équipés de compteurs accessibles pour indiquer leur date de réalisation d'intervention. Les clients pourront alors appeler la société *LS Service* pour éventuellement être présents - pas d'obligation pour les compteurs accessibles - ou fixer un rendez-vous.

Pour les compteurs non accessibles, un RDV doit être pris avec le prestataire pour avoir accès au compteur. LS service contactera les clients à partir du 1er septembre pour cette prise de rendez-vous.

La nouvelle équipe municipale a décidé de ne pas se positionner sur la pose du Linky et considère que ce n'est pas à elle de se positionner - la loi rend la pose du nouveau compteur obligatoire. Les foyers qui souhaitent s'opposer à la pose du Linky peuvent pour cela contacter le collectif antiLinky (http://linky-reaumont.org).

Stationnement Route du Bayard

Depuis début juin, la collecte des ordures ménagères n'a pu avoir lieu à plusieurs reprises Route du Bayard. Le stationnement anarchique des véhicules de part et d'autre dans une voie étroite empêche le véhicule du service collecte du Pays Voironnais d'y accéder.

Ce problème est récurrent. Plusieurs opérations de sensibilisation avaient déjà été effectuées, par la précédente municipalité notamment. Le premier rôle d'un Maire est de garantir la continuité des services publics et d'assurer la protection et la sécurité de ses concitoyens. Qu'adviendrait-il si un incendie se déclenchait *Route du Bayard* et qu'un véhicule de secours ne puisse accéder au bâtiment ? Dans ces moments, chaque minute compte – l'incendie récent de la sacristie nous le rappelle.

En conséquence, le stationnement et l'arrêt « Route du Bayard », côté pair seront très prochainement interdits. Les riverains possédant des emplacements prévus à cet effet devront garer leurs véhicules sur leurs propriétés afin de laisser possible la circulation, notamment aux services publics et véhicules de secours.

Urbanisme : Conseil architectural

Sophie Rey, architecte conseil du CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est disponible sur rendez-vous pour donner des conseils pour les projet de construction, d'auto-construction, d'extension ou de rénovation. Pour prendre rendez-vous, contacter la mairie.

Co-Vid19

Si vous avez besoin de passer en mairie, n'oubliez pas de venir avec votre masque, celui-ci est obligatoire.

Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS

Numéros de Boîtes aux Lettres

Chaque boîte aux lettres doit être identifiée par un numéro et le nom des occupants du foyer. Outre la distribution de courrier ou la réception de livraisons, cette signalétique est essentielle pour les services de secours. Si votre boîte aux lettres est dépourvue de plaque indiquant votre numéro de rue, merci de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de mairie **avant le 30/09/2020** afin qu'une plaque vous soit délivrée rapidement.

Déclaration de Ruches

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année, **entre le 1er septembre et le 31 décembre**, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détendeur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du programme apicole européen, permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

Taille des haies

Pendant l'été, les travaux autour et sur les propriétés sont nombreux et nécessaires. La végétation envahissante peut causer des problèmes de circulation. Aussi, nous vous demandons de tailler vos haies et vos branches qui dépassent sur les voies publiques.

Les véhicules des particuliers doivent bénéficier d'une bonne visibilité pour circuler, de même que les véhicules des services publiques : ramassage des ordures, cars scolaires, véhicules de secours. Merci pour votre compréhension.

Départ en retraite d'Annie

Un nouveau visage au secrétariat : Après quatorze ans passés à la Mairie de Charnècles, **Virginie CAMMISA** a rejoint le secrétariat de Réaumont, remplaçant **Annie MORIN** qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Virginie s'occupe des dossiers d'urbanisme, des élections, du suivi du cimetière et des marchés publics. Avec **Béatrice MONTEMAGNO**, elles se répartissent les différentes tâches de l'administration, sauf les factures et les salaires, traités par Quentin, un jeune comptable.

Riomont en ligne

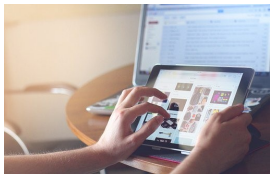

Pour recevoir le Riomont en format numérique, veuillez en faire la demande par mail auprès du secrétariat de mairie.

Consultation

Nous vous rappelons qu'une consultation concernant les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie est en cours.

Si vous souhaitez y participer, vous pouvez déposer vos réponses en mairie **jusqu'au 5 septembre**.

Le questionnaire est disponible sur le site de la mairie (rubrique *Communiquons* > Les projets en concertation), ou sur demande auprès de la mairie.

MAIRIE

Les permanences d'ouverture au public ont lieu du lundi au vendredi de 11 h à 12 h 30
Le mardi et jeudi de 16 h à 18 h (permanences urbanisme sur rendez-vous)

Tél : 04.76.91.05.78 / Ligne Urbanisme : 04.76.93.27.69 / Mail : reaumontaccueil@wanadoo.fr
www. mairie-reaumont.fr / Page Facebook : fb.me/MairieReaumont

COMITÉ DE RÉDACTION : COMMISSION COMMUNICATION
Directeur de publication : Patrick MOREL - ISSN 1274 -7203 - Tirage : 450 exemplaires sur papier recyclé
Réalisation et impression sur papier recyclé - Mairie de Réaumont